



## Conseil municipal du 21 novembre 2016

### Délibération n°2016-236 : Rapport d'orientations budgétaires 2017.

#### Intervention de Michel Chassier

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le rapport qui nous est présenté ce soir comporte enfin une dimension prospective. Il y a très longtemps que nous l'avons demandé, et cette disposition figurait explicitement dans le Code général des collectivités territoriales indiquant que les Conseillers Municipaux doivent disposer, huit jours avant la séance, « *des données synthétiques sur la situation financière de la commune, contenant notamment, des éléments d'analyse rétrospective et prospective (principaux investissements projetés, niveau d'endettement et progression envisagée, charges de fonctionnement et évolution, proposition des taux d'imposition des taxes locales)* ». Le décret du 24 juin 2016 n'a fait que préciser les éléments qui doivent obligatoirement figurer dans ce qui est désormais le Rapport d'orientations budgétaires (ROP).

Nous avons bien compris qu'il ne s'agit pas d'une prévision budgétaire, mais d'une prospective, basée sur des hypothèses d'évolution en recettes et dépenses, hypothèses prudentes vous l'avez dit, qui nous permet de connaître les marges de manœuvres.

Nous ne sommes pas loin peut-être d'un modèle d'aide à la décision, qui permettrait de mesurer l'impact d'une modification de tel ou tel paramètre.

L'exercice demeure toutefois délicat en raison des incertitudes qui pèsent sur la possible réforme de la DGF, reportée après 2017.

Dotation jugée désormais « *illisible, inéquitable et inadaptée* », d'autant plus que la loi NOTRe, « Nouvelle Organisation des Territoires électoraux » n'a pas été accompagnée d'une réforme de la fiscalité locale.

Jamais les collectivités locales n'ont été à un tel point dans une situation d'incertitude, puisque de fait beaucoup de décisions vont dépendre de la prochaine élection présidentielle.

Cela dit, quel que soit le résultat de cette séquence électorale, on voit mal comment il pourrait y avoir une inversion de la tendance.

Les contraintes qui pèsent sur les finances publiques font que le concours du budget de l'Etat aux finances locales ne sera vraisemblablement pas relevé.

La grande question reste l'arbitrage entre le bloc communal et les Régions, appelés à se partager ce qui reste aujourd'hui encore aux Départements.

Mais nous voyons bien que la part des dotations et compensations diminue, puisqu'elle représentait 23% des recettes en 2014 contre seulement 17% à terme en 2020.

La ressource principale est donc constituée par la fiscalité locale, y compris droits de mutation, qui passe de 40 à 45% des recettes sur la même période.

Le problème est que nous sommes déjà sur les taux à un niveau que nous considérons comme trop élevé et que le dynamisme des bases n'est pas suffisant, car les perspectives de développement ne sont pas franchement au rendez-vous et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Mais il est évident que les choix d'aménagement ont pesé lourd dans la situation présente, les municipalités qui se sont succédé n'ont pas su enrayer le déclin démographique, la paupérisation croissante qui ont pour conséquence la situation préoccupante du centre-ville et au-delà un sérieux risque de décrochage pour la ville toute entière.

Il est évident que le PRU a concentré trop longtemps une part trop importante de l'effort d'investissement, plus de 50% du total des opérations certaines années. Dans le même temps la ZAC Saint Vincent-Gare-Médicis prenait du retard, je le rappelai à l'instant, en faisant le constat que l'opération s'est donc prolongée dans le temps puisqu'elle a débuté en 1993 et non seulement elle est loin d'être achevée, mais nous voyons qu'elle est revue à nouveau à la baisse en raison des contraintes budgétaires.

Il y aurait beaucoup à dire en matière d'urbanisme, mais cela dépasserait le cadre de notre débat.

Pour en revenir par conséquent au rapport d'orientations, il constate à quel point les marges de manœuvres sont limitées, et l'ajustement se fait sur les dépenses d'investissement, en particulier sur les opérations courantes comme l'entretien de la voirie.

Et il suffit de modifier légèrement quelques hypothèses du scénario proposé pour être très vite dans le rouge. Je me suis livré à quelques simulations qui ne sont pas irréalistes et qui conduiraient à une épargne nette négative dès 2019.

Pour 2017, puisqu'il faut bien anticiper le débat budgétaire, nous devons à nouveau construire le budget avec des recettes en diminution d'environ 500 000€, ce qui est mieux que prévu grâce à la réduction de la contribution au redressement des finances publiques.

Mais la logique voudrait que les dépenses de fonctionnement diminuent du même montant, au minimum qu'elles n'augmentent pas.

Nous voyons toutefois que les efforts de gestion ont atteint leurs limites, et que les dépenses de personnel atteignent désormais 64,4% des dépenses de fonctionnement. Vous nous expliquez le cadrage proposé mais, hors gestion des effectifs, leur évolution dépend de facteurs que nous ne maîtrisons pas.

Notre capacité de financement est d'autant plus dégradée que l'épargne brute est désormais quasiment absorbée par le remboursement du capital, notre capacité

de désendettement connaît une progression préoccupante et nous voyons ce que donne la projection à horizon 2020. Rappelons qu'un point d'équilibre raisonnable se situe à 7,5 années, qu'au-delà de 10 ans on est dans la zone orange, au-dessus de 15 ans dans la zone rouge.

Nous attendons bien sûr le débat budgétaire pour nous prononcer, mais je pense que les éléments qui nous ont été présentés ce soir ne font que conforter notre analyse.

Bien entendu, nous proposerons des amendements, en balayant l'ensemble des politiques publiques. Nous avons pour habitude depuis longtemps de nous comporter en opposants responsables, même s'il pour cela bousculer un peu les « vaches sacrées ».